

CERCLE DU MARCHÉ
VEVEY

1818

Légende couverture:

Le Cercle du Marché vers 1850 (Détail d'un calotype de Jean Walther):

Musée du Vieux-Vevay

CERCLE DU MARCHÉ
VEVEY

1818

AVANT-PROPOS

C'est en 1993, en célébrant le 175^e anniversaire de notre Cercle, qu'est née l'idée de cette plaquette.

Le Professeur Jean-Charles Biaudet qui a enseigné l'histoire moderne et contemporaine à l'Université de Lausanne, nous avait donné, à cette occasion, une conférence remarquable. Son texte, légèrement adapté, rappelle cette période de la fondation de notre Cercle, moment de notre histoire riche, décisif, où tout se libère, se développe, tant sur le plan spirituel, qu'économique et politique. Vevey est alors à la pointe de ce mouvement de renaissance, aube de la Suisse moderne qui se concrétisera en 1848.

Luigi Nappi, historien en art monumental et archéologue, fait une description rigoureuse et précise de notre bâtiment. Il nous rappelle ici l'importance architecturale de cet édifice du début du 19^e siècle. Nous le remercions vivement de son apport à cette plaquette.

Travail fondamental que celui d'André Coigny, notre membre, qui dans un texte tout de vivacité, de finesse et d'humour, évoque nos membres fondateurs. Ces Messieurs de Vevey, par leur dynamisme et leur ouverture sur le monde, étaient bien les artisans du renouveau évoqué par le Professeur Biaudet. Notre reconnaissance va à André Coigny pour nous avoir ainsi donné le fruit de ses recherches, notamment dans les archives du Cercle.

Il convient enfin de remercier ici, tous ceux qui ont participé à l'élaboration de cette plaquette, en particulier Jean Menthonnex et Philippe Thélin, sans oublier notre archiviste Albert Curchod.

Le Président
Alain Rivier

LA SUISSE DES FONDATEURS DU CERCLE DU MARCHÉ

Lors de l'ouverture du Cercle du Marché, Vevey est une petite ville de quelque quatre mille habitants seulement, mais peut-être la plus vivante du canton. Le landamman Henri Monod, qui la connaissait bien pour avoir été le propriétaire du domaine des Gonelles, rapporte qu'à la fin du XVIII^e siècle, elle était, quoique beaucoup plus petite, plus commerçante et plus active que Lausanne. Si, comme dans l'ensemble du Pays de Vaud, on n'y trouvait peut-être pas de fortunes considérables, il y avait beaucoup d'aisance, en sorte que ce que l'on appelait la «classe moyenne», principale dépositaire des idées de progrès, y était plus nombreuse en proportion que dans d'autres régions. On y avait toujours été favorable aux idées nouvelles. Frédéric-César de La Harpe écrivait, en février 1798, parlant de Vevey: «Cette ville ne renferme, à cinq ou six individus près, que des patriotes».

En 1815, cette petite ville relativement avancée – cette année-là on y ouvre la première Caisse d'épargne du canton de Vaud – se trouve dans une Suisse qui est loin de l'être, et où triomphe au contraire «le retour à l'ancien et respectable ordre de choses».

La reconnaissance de l'existence des cantons nés en 1803 des suites de la Révolution est la seule limite que les puissances victorieuses de Napoléon ont mise à la restauration du passé. Le Pacte fédéral, qui unit les cantons, consacre les défauts du régime antérieur à la Révolution: absence d'autorité centrale, impuissance de la Diète, souveraineté absolue des cantons. Ce pacte, qui n'est en rien une constitution, mais tout au plus un simple contrat d'assurance mutuelle, est muet en ce qui concerne les droits des citoyens.

Au niveau cantonal, la réaction est plus marquée encore, parce que l'influence des ministres étrangers a pu s'y exercer avec plus de force. L'article VII du Pacte, qui déclarait que la jouissance des droits politiques ne pouvait être réservée à une seule classe de personnes, est facile à tourner : les villes souveraines retrouvent leur domination sur la campagne, les patriciens leurs privilèges politiques, les membres des corporations leurs privilèges économiques. Nulle part on ne connaît la séparation des pouvoirs; les Petits Conseils sont toujours choisis dans l'assemblée législative, et ils fonctionnent généralement, en corps ou par section, comme tribunal, comme cours d'appel.

Si toutes les constitutions cantonales, comme le Pacte fédéral, témoignent du triomphe de la réaction dans les formes politiques, c'est que l'esprit du temps est, dans les idées aussi, pour la grande majorité, acquis à la réaction. L'influence qu'exercent les théories de Charles-Louis de Haller est considérable. Le petit-fils du grand Albert de Haller personnifie en quelque sorte son époque. Son fameux ouvrage, la «Restauration de la science politique ou théorie de la société naturelle», est la bible de la réaction. Opposé à la conception rousseauiste que l'Etat naît d'une libre entente des individus, d'un «contrat social», il est le champion de l'absolutisme. Les hommes étant inégaux de nature, il en découle l'inégalité dans les institutions: le maître est supérieur au serviteur, le riche au pauvre, et le faible dépend du puissant. L'Etat n'est rien d'autre qu'un ensemble de rapports de puissance et de domination, du sujet jusqu'au prince. Le seul lien social réside dans la domination du monarque ou, dans une république, dans la domination d'une autorité collégiale.

Rien d'étonnant, dans ces conditions, à ce que, presque partout, on ignore les libertés essentielles. L'absence de liberté de conscience et de

51,

1819



LE CONSEIL D'ÉTAT DU CANTON DE VAUD

*Sur la demande des Membres de la Société du Marché,
à Vevey) District de Vevey) de pouvoir établir
un Cercle sous la désignation de Cercle du marché.*

En exécution de la Loi du 24 Juin 1803,

Et vu la déclaration de la Municipalité de *Vevey) en date du
21^e Janvier dernier* par laquelle il conste que *la Municipalité
consent à ce que cette permission soit accordée.*

ACCORDE

A *la dite Société* _____
la permission d'établir un Cercle, ~~sous la désignation ci-dessus mentionnée~~
dans le bâtiment qu'elle possède à *Vevey) sur la Place du marché'*

Le prix de cette permission d'*e Cercle* est fixé à *dix francs*
par an à compter d'aujourd'hui qui seront payés au Receveur
du District de *Vevey), après déduction de 25 bats pour le ^{à l'usage} Cercle.*

Le *Pétitionnaire* se conformera à tous les Réglemens de Police faits et
à faire, sous peine d'être privé du bénéfice de la présente permission, laquelle
est accordée *pour valoir jusqu'au 30^e Septembre 1821.*

Donné à Lausanne, le *1^{er} Février 1819.*

Le Landammann

A. Didou.

Le Chancelier

Didou



Vu et enregistré au Département
des Finances, sous N^o 207

Reçu le prix de cette Concession, *la*
rate au 1^{er} 8^e 1819 par huit francs 50^{cs}
Compteur le Secrétaire le 22 Avril 1819
Le Receveur du District de *Vevey*

Didou

La permission d'établir
le Cercle du Marché.

culte se rencontrent aussi bien dans les cantons protestants que dans les cantons catholiques. Pas de liberté politique non plus, sauf et encore, dans les cantons à Landsgemeinden. La souveraineté appartient aux Conseils, formellement ou tacitement. Les débats de ces Conseils ne sont pas publics. Les gouvernements, étroitement autoritaires, s'entourent de mystère; l'administration agit dans le secret. Cela, même quand cette administration est intègre, prudente, inspirée du seul souci du bien de l'Etat, cela est de nature à autoriser tous les soupçons d'arbitraire. Un autre grand défaut du Pacte fédéral et des constitutions cantonales est que, ni lui, ni elles, ne comportent la moindre possibilité d'une révision. Cela est d'autant plus grave que, si une société peut s'arrêter momentanément dans son évolution, on n'arrête pas l'évolution d'une société, et surtout pas au début du XIX^e siècle !

Au lendemain de 1815, la Confédération est divisée. L'adoption du Pacte fédéral et le règlement de la situation de la Suisse sur le plan international, au Congrès de Vienne, n'ont pas réconcilié les esprits en Suisse même. Les passions déchirent le pays. Les réactionnaires revenus au pouvoir estiment que le retour au passé n'a pas été assez complet. Ils sont pleins d'aigreur et d'hostilité à l'égard des nouveaux cantons, celui de Vaud en particulier où les hommes qui y exercent le pouvoir sont les mêmes qui gouvernaient sous l'Acte de Médiation. Pour eux, les Monod, les Pidou, les Muret sont des «jacobins». L'ambassadeur de France, Auguste de Talleyrand, est un peu plus nuancé, qui déclare en 1816: «Le Pays de Vaud est gouverné par des gens mal pensant, mais qui ont beaucoup de talent». La suspicion dont ils se sentent l'objet fait vivre les nouveaux cantons, qui se savent espionnés et dénoncés à Vienne et à Paris, dans la crainte et la tension. Entre Berne et Lausanne, il règne une véritable atmosphère de guerre. Si les Bernois ne peuvent plus espérer recou-

vrer le Pays de Vaud perdu, il leur est loisible de dénigrer ses autorités et ses habitants pour diminuer la confiance qu'on a en eux à la Diète fédérale et à l'étranger. De là, une étonnante campagne de calomnies et de faux bruits, qui fait qu'une chanson devient une affaire d'Etat et que l'on accorde créance aux farces d'étudiants les plus fantaisistes.

Les animosités confessionnelles s'exaspèrent elles aussi, avec le triomphe des tendances les plus intransigeantes. Du côté catholique, la réaction se manifeste dès 1814 déjà, avec le retour des Jésuites au Valais; deux ans plus tard, ils s'installent à Fribourg et mènent contre le Père Girard et ses méthodes d'enseignement une lutte qui ne prendra fin qu'avec le départ, en 1823, du grand pédagogue franciscain. A Genève, tout est bon au curé Vuarin pour créer difficultés sur difficultés au gouvernement: le serment, les sœurs de charité, les écoles, les jours fériés, le mariage civil. Rome, représentée alors en Suisse par un diplomate habile, le nonce Testaferrata, profite de la réorganisation des évêchés de la Suisse centrale et de la Suisse orientale pour placer l'Eglise suisse sous l'influence immédiate de la papauté.

Les mêmes circonstances qui ont ravivé chez les catholiques le sentiment religieux provoquent chez les réformés une réaction très vive contre le rationalisme, qui ramène le dogme au déisme et le christianisme à la morale. Les influences anglaises et écossaises se font sentir à Genève d'abord, dans les cantons de Vaud et de Neuchâtel ensuite. Les tendances au sectarisme sont accentuées par l'opposition, souvent maladroite, du clergé officiel. La manière de procéder des hommes du «Réveil» heurte si profondément l'opinion dans le canton de Vaud que le gouvernement en viendra à sévir contre les «mômiers» d'une manière proprement scandaleuse. En Suisse allemande, les résultats du Réveil sont également heureux

et malheureux à la fois. Le développement des œuvres de bienfaisance, la fondation de la Société des missions de Bâle, les fêtes zurichoises du Jubilé de la Réformation, témoignent d'une vie religieuse accrue et même d'une véritable régénération de l'Eglise réformée. Mais on verra aussi l'exaltation mystique conduire aux crimes les plus odieux, comme à Wildensbuch, dans le canton de Zurich, où deux femmes se font crucifier.

Au fossé ainsi creusé entre les Suisses par l'animosité politique et l'animosité confessionnelle, s'ajoutent encore les anciennes et infranchissables cloisons juridiques et économiques. Chaque canton possède son droit, sa monnaie, ses douanes, ses postes, son armée, son drapeau. La pratique des concordats – arrangements bénévoles entre cantons – devrait permettre d'adopter des solutions communes. La mauvaise volonté des uns et des autres fait qu'on ne peut pas en tirer parti. En matière de postes, chacun défend sa liberté pour des raisons essentiellement fiscales; en matière de monnaie, dix-neuf cantons arrivent bien à signer, en 1819, un concordat qui doit les lier, mais ils se gardent bien de l'appliquer. Il en va de même en matière de libre établissement, où les conditions posées, les cautions exigées, les chicanes apportées à l'exécution du concordat, font que les Suisses demeurent des étrangers les uns pour les autres, les uns chez les autres.

La faiblesse vis-à-vis de l'étranger d'une Suisse ainsi constituée, ou pour mieux dire aussi inconsistante, est facile à concevoir. Après avoir été pendant dix ans sous la tutelle de Napoléon, les Suisses sont maintenant soumis à celle des Alliés. Quoique le service mercenaire ne soit plus une absolue nécessité économique et qu'il ait perdu une grande partie de sa popularité, il faut signer de nouvelles capitulations militaires avec la France, la Hollande, Naples, l'Autriche et l'Espagne. Et c'est à contre-cœur



La place du Marché vers 1830 (reproduction partielle d'une lithographie signée F.B.)

aussi que, sur l'invitation du tsar Alexandre Ier, la Confédération s'insère dans le nouvel ordre européen en adhérant à la Sainte-Alliance en 1817. Les ingérences extérieures sont constantes et brutales, qui viennent de la France ultra-royaliste pourchassant, à Lausanne comme en Thurgovie, les anciens conventionnels et les bonapartistes qui s'y étaient réfugiés; elles viennent surtout de Metternich, le meneur de jeu du concert européen, qui poursuit avec la même rigueur, au Tessin, à Genève, à Aarau et à Coire, la liberté de la presse, les «démagogues» allemands et les patriotes italiens, tenant, pour lui, d'une vaste conjuration révolutionnaire qui menace tous les trônes de l'Europe.

Dans le domaine de l'économie, la Confédération est peut-être plus faible, plus divisée et plus soumise encore. La politique économique et douanière de Napoléon fait qu'elle se trouve, en 1815, dans un véritable état d'épuisement. La chose est sensible à Vevey, où le commerce de transit et le rôle des commissionnaires et des grossistes, qui avaient été très importants à la fin du XVIII^e siècle, ont gravement souffert. L'horlogerie, qui avait compté plus d'une cinquantaine d'ouvriers, a pratiquement disparu. L'industrie du cuir n'emploie plus qu'une vingtaine d'ouvriers, alors que tannerie, chamoiserie, mégisserie et ganterie y avaient été florissantes auparavant. Cet état d'épuisement général est aggravé par les mauvaises récoltes des années 1816 et 1817, qui font que le prix du pain triple en Suisse romande, sextuple en Suisse orientale. La crise financière qui ébranle l'Europe se fait aussi sentir à Bâle, à Zurich, à Saint-Gall, où on enregistre les faillites des maisons les plus solides. Les années 1816 et 1817 figurent véritablement parmi les plus difficiles que la Suisse ait jamais connues.

Les suites de la crise agricole et de la crise industrielle sont le chômage, la baisse des salaires, la misère. Les secours publics et privés, les

travaux de chômage, l'émigration ne suffisent pas à résoudre la crise. La Confédération est incapable d'adopter les mesures énergiques qu'il faudrait employer, et tout ce que font les cantons contribue plus souvent à augmenter le mal qu'à le réduire. Tout en souscrivant aux déclarations et aux engagements de principe les plus solennels en faveur d'une fraternelle collaboration, ils poursuivent, en s'abritant derrière des mesures de police, l'application des pratiques les plus restrictives du libre commerce et du libre transit. En matière de commerce intérieur, la sauvegarde de la souveraineté cantonale prime sur l'intérêt général.

Il en est de même en face de l'étranger. Après 1803, le séquestre imposé par la France napoléonienne avait mis à mal les importateurs de draperies et de tissus anglais, les frères Colomb à Vevey par exemple. Après 1815, c'est le retour en force des produits anglais, dès la fin du blocus continental, qui atteint directement l'industrie textile suisse, moins bien outillée, moins concentrée que l'industrie anglaise; et cela se produit en même temps que les débouchés traditionnels de l'économie suisse en Europe sont limités par la vague protectionniste qui déferle sur le continent. La France, premier des fournisseurs et des clients de la Confédération, est la première aussi, dès le 28 avril 1816, à frapper les produits manufacturés en Suisse de droits si onéreux que cela revient à en interdire l'entrée chez elle. L'exemple est suivi, la même année encore, par les Pays-Bas, puis en 1817 par l'Espagne, le Royaume de Naples, la Sardaigne, le Grand-duché de Bade, le Wurtemberg, la Bavière, l'Autriche. La Suisse orientale crie à la catastrophe sans que les cantons parviennent à adopter, contre la pression étrangère, la moindre politique commune.

On a dit que de l'excès de mal pouvait parfois sortir quelque bien. Cette Suisse faible et divisée, entre 1815 et 1820, est aussi celle qui, comme

l'Allemagne et l'Italie d'alors, va connaître la montée d'un idéal à la fois libéral et national. Les conservateurs au pouvoir ne peuvent pas envisager le perfectionnement d'institutions qu'ils sont portés à considérer comme parfaites. Ils sont condamnés à l'immobilisme. Les jeunes générations, au contraire, qui souffrent de l'absence des libertés publiques, des dissensions intestines de la Confédération et de son manque de fermeté devant l'étranger, souhaitent, appellent des changements. Quoiqu'il ne lui soit pas possible de se manifester sur le plan politique, l'idéologie nationale gagne tous les jours du terrain.

L'école n'est pas étrangère au progrès des idées libérales. Si les quelques améliorations introduites dans l'enseignement, primaire, secondaire et supérieur, n'aboutissent, faute surtout de moyens financiers, qu'à des résultats médiocres, il y a cependant progrès, progrès moral et progrès intellectuel, et progrès politique aussi, car l'enseignement par lui-même est déjà une institution libérale. Mais ce sont surtout la réorganisation de l'armée et l'épanouissement des sociétés, qui, en quelques années, vont préparer la chute du régime de la Restauration.

Sur un point seulement, mais important, le Pacte fédéral de 1815 marquait un progrès par rapport à l'Acte de médiation de 1803: l'organisation militaire. Instruits par l'expérience, reconnaissant que la chute de l'ancienne Confédération avait été due, en partie au moins, à l'insuffisance de son organisation militaire, les cantons ont accepté en 1815, poussés il faut le dire par les ministres anglais et prussien en Suisse, de poser les bases de ce qui pouvait conduire à une véritable armée fédérale et donner à la Confédération la possibilité de devenir pleinement responsable de la défense du pays. C'était là, pour l'avenir, une garantie d'indépendance; ce devait être aussi, sans qu'on s'en soit douté, une promesse d'unité. Si l'armée

demeure l'affaire des cantons, signe indéniable de leur souveraineté, la création d'une Caisse militaire fédérale, la désignation d'une Commission d'inspection militaire, l'institution d'écoles centrales à Thoune pour le perfectionnement des officiers et des sous-officiers, concourent à une meilleure organisation et à plus d'unité, et favorisent aussi les progrès du patriotisme. La formation d'un esprit national va de pair avec l'instruction des cadres; la camaraderie militaire n'est pas un vain mot, qui contribue à faire tomber certaines préventions, à atténuer certains particularismes.

En 1815, la réaction avait fait disparaître la plupart des libertés publiques; elle n'avait pas supprimé la liberté d'association. C'est ainsi que l'éveil de l'esprit public va pouvoir se manifester dans des sociétés privées, de natures très différentes, mais dans lesquelles, en se rencontrant, les Suisses pourront apprendre à se connaître, et pourront aussi, en dehors et indépendamment des organes politiques, discuter entre eux des problèmes qui les préoccupent. Ces sociétés, qui apparaissent comme l'essence même de la démocratie, tout va en fournir le motif ou le prétexte: l'assistance aux pauvres, le tir, les écoles, la recherche historique ou scientifique, la musique, l'industrie...

Certaines de ces sociétés remontaient à l'époque de la Médiation, comme la Société des artistes suisses, la Société suisse de musique, la Société suisse d'histoire, la Société suisse d'utilité publique où, à côté de la bienfaisance, on ne craint pas d'aborder les problèmes économiques et les questions sociales. La Société helvétique des sciences naturelles, qui est fondée à Genève en 1815, à côté de l'étude des sciences, vise elle aussi, comme celles qui l'ont précédée, à l'union nationale. Il en est de même pour de nombreuses sociétés de gymnastique, où l'on engage les jeunes Suisses à fortifier leur corps pour le bien de la patrie.

La Société helvétique, qui datait de 1760, est reconstituée en 1819 après une interruption de plusieurs années et elle reprend tout naturellement le rôle d'opposition qu'elle avait déjà joué sous l'Ancien Régime. Les hommes qui se retrouveront désormais chaque année à Schinznach, comme autrefois, et dont certains sont des vétérans des luttes de la République helvétique, sont des hommes animés d'un idéal à la fois libéral et national. Ce même idéal dirige, en cette même année 1819, les étudiants de Berne et de Zurich qui se réunissent pour la première fois à Zofingue. Sur le modèle de la «Burschenschaft» allemande, ils veulent développer le sentiment patriotique de la jeunesse universitaire tout en cultivant l'étude et l'amitié.

C'est dans cet esprit nouveau que se créent aussi, dans plusieurs villes, sur un plan plus restreint, des groupes locaux. Sous le couvert de cultiver les belles-lettres ou d'activités intellectuelles et de récréation, des hommes aux vues larges et à l'esprit ouvert se réunissent pour fonder, à l'imitation de ce qui s'était fait déjà au siècle des Lumières, des «cercles», où ils pourront se rencontrer, causer, échanger leurs idées, en jouant au billard ou en lisant les journaux. En 1819, encore une fois, s'ouvrent, à Genève, la Société de lecture et, à Lausanne, le Cercle littéraire. A Vevey, le Cercle du Marché, célèbre son premier anniversaire.

Jean-Charles Biaudet

LES FONDATEURS DU CERCLE DU MARCHÉ

Le 12 mars 1818, le vieux bâtiment affecté à la douane et aux péages au bas de la place du Marché, à l'entrée du bourg du Sauveur, est vendu 7'800 frs par la Bourgeoisie de Vevey, représentée par le conseiller municipal Alexandre Perret, à la société soit Cercle du Marché, représenté par Gabriel Burnat-Grenier, président du tribunal de district, Louis Grenier, assesseur de paix, Alexandre Blanc et le capitaine Justin Mestrezat, conseillers municipaux, ainsi que par Philippe Genton, greffier du tribunal. Auparavant, le 11 décembre 1817, un groupe de Veveysans «étaient convenus de former une société». Une première commission d'études s'était réunie pour présenter un projet de construction pour le Cercle. On y retrouve, comme président, le même Louis Grenier – qui deviendra Conseiller d'Etat puis préfet de Vevey –, le même Gabriel Burnat-Grenier et le jeune Philippe Genton, de Chardonne, qui sera banquier à Vevey. En outre, figurent dans cette commission Aimé Dumoulin, âgé de 65 ans, qui enseigne le dessin à Vevey, et Daniel-Emmanuel Couvreu, qui a fait partie en 1803, âgé de 37 ans, du premier Petit Conseil (Conseil d'Etat) du nouveau canton de Vaud. Des deux plans établis, l'un par l'excellent architecte Perregaux fils, de Lausanne, l'autre par «le Sieur Gunthert», de Vevey, c'est le second qui l'emporte. Le 20 février 1818, M. Gunthert s'engage «à rendre fini complètement le bâtiment pour le 1^{er} décembre prochain à peine d'une retenue de 500 frs en cas de retard de 8 jours». Il recevra pour son travail 17'500 frs.

Mais il s'agit de financer cette construction. D.E. Couvreu obtient d'une sienne cousine célibataire, Marie-Marguerite Couvreu, un prêt de 16'000 frs. Pour compléter ce chiffre, «il sera apporté par chaque membre

fondateur une somme qui pourra être portée selon le besoin de 120 à 150 francs, à titre de prêt, dont il sera fourni une reconnaissance, soit action contre le Cercle portant intérêt à 5%, et qui ne pourra être transférée qu'aux membres propriétaires.» 3'500 frs sont ainsi récoltés. En outre, un prix de réception est fixé: 64 frs pour les nouveaux membres, 40 pour leurs fils. «Le montant des réceptions sera appliqué à éteindre successivement les actions par moitié. Lorsque celles-ci auront toutes été remboursées, le prix des réceptions sera versé au compte des dépenses extraordinaires et des déficits annuels. Une assemblée des membres propriétaires fixera chaque année le déficit à payer pour l'année suivante d'après les dépenses approximatives du Cercle dans lesquelles seront compris les intérêts à payer.»

Qui sont les signataires du document du 11 décembre 1817, qui sont les membres fondateurs du Cercle? On avait prévu un minimum de 30 inscriptions, il y en eut une septantaine! Ce qui frappe tout d'abord, c'est la diversité des origines, professionnelles et sociales. Le Cercle est en effet très ouvert: des notables, certes, magistrats, juges, syndics, officiers, banquiers. Des médecins, des pasteurs (le Cercle est essentiellement protestant), des juristes, des propriétaires fonciers de vignobles et de belles campagnes, des négociants, des importateurs de produits «lévantins et orientaux». Des commerçants, des hôteliers, des artistes. Des voisins du Cercle, des fournisseurs de matériaux pour sa construction et son activité, certains locataires de ses arcades-magasins.

La liste comporte des noms indigènes, des descendants d'hommes qui, quelque 130 ans plus tôt, trouvèrent refuge à Vevey lors de la révocation de l'édit de Nantes et y apportèrent tout leur dynamisme et leur savoir-faire. Des noms suisses-alsémaniques et étrangers aussi (Hettich,



Le bas de la place du Marché, avec les anciennes halles, à la fin du XVIII^e siècle, aquarelle de Michel Brandoin (1733-1790)

Van Brienen). Ce qui frappe encore, ce sont les liens de famille et d'affaires très étroits qui unissent la plupart de ces membres: entrent en même temps des pères et leurs fils, des frères, des beaux-frères, des beaux-pères et leurs gendres, des partenaires, des associés. Certaines familles sont aujourd'hui éteintes, d'autres ont quitté la région ou n'ont plus la position ni les moyens qu'elles avaient jadis. Dix d'entre elles sont encore présentes au Cercle*. Mais faisons la connaissance de ces membres fondateurs.

A tout seigneur, tout honneur: voici trois frères Couvreu. Outre Daniel-Emmanuel, allié Hunziker, déjà cité, il y a Jean-Louis Couvreu-de Blonay, syndic depuis 1806, et Jean-Jacob Couvreu-de Saussure, juge de district puis cantonal. Ils sont fils de Jean-Jacob, de son nom complet Couvreu de Deckersberg, banneret de Vevey, assesseur baillival et conseiller, descendant d'une famille originaire de Valenciennes (Flandre) dont les membres furent banquiers à Lyon et à Londres, avant de l'être dès 1698 à Vevey, où ils se montrèrent extrêmement larges pour la ville et ses habitants les plus démunis. Ces trois frères Couvreu sont petits-fils, par leur mère, née von Fellenberg, du bailli de Vevey. Ils ont compris, lorsque la domination bernoise s'effondra, qu'il fallait prendre une part active et décidée à l'établissement d'un système politique qui assurât l'ordre et la paix dans le pays et à Vevey. Dans ses «Études historiques sur le passé de Vevey», parlant de D.E. Couvreu, Ed. Recordon écrit: «Au moment de cette crise qui eût pu être fatale à notre petite patrie, le Pays de Vaud eut le bonheur de voir surgir de ces hommes, représentatifs de l'esprit vaudois, aux tendances libérales et modérées, qui prirent en mains la direction des

* 1818: Burnat, Chavannes, Couvreu, Cuenod, Curchod, de Gautard, de Montet, de Palézieux;
1819: Grand d'Hauteville, Nicollier.

affaires publiques et donnèrent à ce qui avait été une révolution l'allure d'une évolution rationnelle et pacifique, conduisant le pays, comme on l'a dit, de la servitude à la liberté». Saluons au passage la fidélité des Couvreur au Cercle, où ils sont encore nombreux.

Nous avons déjà rencontré Gabriel Burnat-Grenier, président du tribunal de district. Il avait commandé, l'année précédente, le bataillon vaudois désigné par la Diète helvétique pour protéger la ville de Genève pendant les Cent-Jours. C'est le neveu d'un autre Gabriel Burnat, justicier et membre du Petit Conseil des XII à Vevey qui acheta aux hoirs de Tavel, en 1778, la grande maison de famille, actuellement 20 rue d'Italie, – une famille qui s'est aussi montrée généreuse pour Vevey.

Nous avons déjà vu le nom Grenier. Ils sont trois membres de cette famille à entrer au Cercle en 1818. Outre le pasteur François Grenier, allié Ausset, il y a Grenier-Falconnet et Louis Grenier-Nicod qui sera abbé-président de la Confrérie des Vignerons en 1821. La famille, bourgeoise de Vevey depuis 1677, y possède de solides biens immobiliers, entre autres la maison, connue aujourd'hui, rue de Lausanne/place du Marché, sous le nom de maison Gétaz. Ils sont alliés aux Delom et aux Nicod qui ont monté à Vevey une maison de commerce (pour le tabac en particulier) sous le nom de Delom, Nicod & Compagnie. Les Delom (réfugiés du Languedoc) possèdent à Corsier un domaine, Champ de Ban, où sera bâti en 1840 ce qu'on appelle aujourd'hui le manoir de Ban. David de Lom, allié Grenier, dont le père fut abbé-président de la Confrérie des Vignerons, et Jean-Gabriel Nicod, juge de paix, entrent au Cercle en 1818.

Autre descendant de réfugiés du Languedoc, Jacques Ausset est membre d'une famille qui s'enrichira considérablement dans le négoce de denrées coloniales et le commerce de drap.

François et Jean de Montet, le père et le fils, sont issus d'une famille bien implantée à Corsier et à Chardonne. François, allié Delafontaine, est fils de Nicolas, banneret de Corsier, reçu bourgeois de Vevey en 1785. Déjà âgé en 1818, il est justicier et membre des CXX à Vevey; Jean (1789-1872), allié Argand, sera lieutenant-colonel et municipal à Vevey.

Autre famille originaire de Corsier, bourgeoise en 1729 de Vevey où elle jouera un rôle en vue (syndic, abbé-président de la Confrérie des Vignerons, notaire, ingénieur, pasteur), les Cuenod (avec ou sans accent aigu sur le e) sont alliés aux Grenier, aux Nicod, aux Ausset. Il y aura dès 1837 deux banques Cuenod à Vevey. Victor Cuenod-Feer, conseiller municipal, est banquier, précisément, et Marc, son cousin, allié Johannot, a un fils dont la femme est née Joffrey. Elle est la sœur de Charles de Joffrey, autre membre fondateur, juge de district (lui-même gendre de Jean-Louis Couvreur-de Blonay). Il appartient à cette grande famille veveysanne propriétaire sous Louis XV du régiment de Joffrey-la Cour au Chantre, nom de leur magnifique demeure familiale au cœur de la ville.

Le premier Chavannes, Etienne, est pasteur, déjà ! Ce prédicateur de classe est doublé d'un orateur politique très écouté au Grand Conseil, dont il fait partie dès 1803, après avoir pris fait et cause pour l'indépendance vaudoise. Sont aussi pasteurs François Monnerat, Henri Gilliéron, Louis Pradez (d'une famille originaire du Languedoc) et Jacob Schaerer, «ministre allemand» de Vevey. La médecine est représentée par les docteurs Nicati, Burdet, Fayod et Convers; l'armée par le Colonel (au service de France) Louis Gaudard, allié Crousaz (il démissionnera en 1821 déjà, lorsqu'on lui demandera de contribuer au déficit du Cercle!). Citons encore le Colonel Blanchenay, qui exploite depuis l'année précédente les bains sulfureux de l'Alliaz – lesquels seront assez courus au XIX^e siècle –,



*Daniel-Emmanuel
Couvreur
(1756-1831)*

le commandant Pierre Emmanuel Mestrezat (famille d'origine piémontaise), major des milices vaudoises, qui possédait avec son frère Justin la belle campagne de Clies, le capitaine Spencer Dufour, le lieutenant Louis Dubosson. Autres propriétaires bien logés, le juge Jean Dubochet-Villard et le syndic Vincent Dubochet, famille montreusienne; en cette année 1818, ils viennent d'acheter l'ancienne maison des Tavel, qui est aujourd'hui celle de la commune de Corseaux.

Arrêtons-nous un peu à Philippe Walther (1775-1852), allié Matthey-Doret (de la famille des fameux marbriers auxquels succéderont les Rossier), marchand-drapier fortuné, lieutenant-colonel d'artillerie, commandant d'arrondissement, qui sera municipal à Vevey. Son fils Jean, allié Bérengier, (1806-1866), marchand-drapier lui aussi, sera à Vevey un pionnier de la photographie. C'est l'auteur des deux calotypes qui illustrent cette plaquette. La calèche attelée d'un cheval blanc (couverture), arrêtée devant le Cercle – l'entrée se trouvait sur la place, à l'époque – est-elle celle des Walther, qui avaient acheté aux Hugonin la campagne de La Veyre d'En-Haut, propriété aujourd'hui de notre ami Ferdinand JeanRichard?

Parmi les fondateurs, voisins du Cercle, nous trouvons deux propriétaires de vignoble: Jean-Etienne Dubois-Burnier, qui encave chez lui, dans l'actuel Cep d'Or, à la place du Marché, et François-Marc Curchod-Dapples, qui encave à la rue du Simplon; il entre au Cercle avec son père Jean-Gabriel, négociant, municipal, député en 1803, puis juge de paix, également propriétaire à la rue du Simplon. Voici encore Jean-Louis Bérengier – ancêtre maternel du Général Guisan – marchand drapier au Boitet (actuellement 6 place de l'Ancien Port). Il fournira de la toile de coton au Cercle. L'année suivante, J. E. Nicollier, qui habite en face de M. Bérengier, y entrera après lui avoir fourni le papier peint. Son fils le

suivra en 1822 et après lui plusieurs membres de cette famille bien veveysanne, encore active pour notre immeuble ! Nous trouvons aussi Louis Dupont, patron de l'Hôtel de la Ville de Londres; le Cercle possède une gravure de cet établissement, situé en face, sur la place du Marché. Autre hôtelier: François Paschoud-Rosset, aubergiste des Trois Couronnes, place Ronjat, qui deviendront les Trois Rois, lorsqu'en 1832 sera construit l'actuel Hôtel des Trois Couronnes, après démolition des Bellestruches, château fort des Blonay à Vevey, puis des Joffrey. Mentionnons encore le municipal Benjamin Roulet et l'éminent juriste Louis Pellis.

On remarque en outre parmi les fondateurs, trois des premiers locataires des arcades-magasins: Samuel Baup, d'une famille originaire du Dauphiné, y ouvre une pharmacie - avant de devenir en 1823 directeur des Salines de Bex - et Elie Natthey y installe son bureau de receveur des péages. Deux arcades sont louées à Jean-Louis Courlet qui y monte un comptoir de denrées coloniales. Ayant besoin de beaucoup de place, il «fait confectionner» deux appartements au 2^e étage et en recevra pendant quinze ans la jouissance gratuite. Pour l'histoire locale, relevons que François Cailler travailla chez Courlet, après un apprentissage chez les marchands d'épices Gougginserg, autres fondateurs du Cercle. En 1818 précisément, François Cailler met au point (il a 23 ans) une machine à broyer le cacao qui lui permettra d'industrialiser une production de chocolats dont Talleyrand fut un client friand. Citons encore François Dietrich et le commandant d'arrondissement Ulrich Dietrich, négociants en fromage et quincailliers. Voici les marchands Johannot-Blanchet et Johannot-Chappuis, vraisemblablement amenés au Cercle par Jean-Louis Chappuis, juge de paix. Voici Pierre-Louis Berdez, négociant en drap, dont la fille a épousé Jacques Quinlet, de Chexbres, qui entre au Cercle avec son beau-père et son fils James. Citons encore Abram Daniel Perret,

allié Lasalle, à la tête du commerce de métaux Perret et Lasalle. Deux autres Perret, Jules et Jean Perret-Ausset, entreront au Cercle en 1819 avec Samuel Byse, un autre marchand de métaux. Ils ont tous investi dans une affaire à Kriens (Lucerne), où les Lasalle, Veveysans de fraîche origine française, fabriquent les premiers tuyaux en alliages de cuivre, les premiers câbles.

Intéressons-nous maintenant à trois fondateurs qui sont des personnages peu communs. Commençons par Vincent Perdonnet, un Veveysan de Paris, où il a amassé une fortune considérable comme agent de change. Patriote, il joua avec son père Alexandre un rôle de premier plan pour la libération du Pays de Vaud. Il fera en 1830 une très importante donation de 300'000 frs à la ville de Vevey, pour son embellissement, à la condition saugrenue que l'on supprimât tous les anciens noms des rues. C'est à lui qu'on doit, construite en 1817 déjà, l'élégante fontaine Empire, avec obélisque central, derrière le Cercle, rue du Sauveur, devenue par sa volonté rue du Lac. Ces Perdonnet sont descendants du propriétaire de l'auberge de la Clef où logea Jean-Jacques Rousseau en 1730.

Le nom de François Aimé Louis Dumoulin a déjà été cité. Né à Vevey en 1753, il part jeune homme pour Londres comme employé de commerce, d'où il est envoyé aux Antilles, alors théâtre et enjeu de violentes batailles navales entre Français et Anglais. Il reste dix ans dans l'île de la Grenade appelée île aux épices. Revenu à Vevey en 1783, il y enseigne le dessin et peint les naufrages, tempêtes et scènes dramatiques dont il fut témoin. En 1810, il a fait paraître chez Lœrtscher et fils à Vevey, en face du Cercle, rue du Lac, sa «collection de 150 gravures illustrant les voyages et aventures de Robinson Crusoé», un livre qui avait fortement marqué son enfance. Le voisin Vincent Lœrtscher lui-même, dont la famille imprime

Les sous-signés sont convenus de former une Société dans le but & sous les conditions ci-après

indiquées. Tous les signataires actuels se chargent de l'acquisition que mont. le Pensionnat Burnat a faite au Batiment de l'ancien Quana; en s'engageant de remplir les obligations a' ce sujet.

2: Quoique le nombre des signataires sera porté a trente au moins, ils seront convoqués pour délibérer & arrêter les bases & la destination tant de cette Société que du susdit Batiment; ainsi que leur mise en activité. Dans toutes les délibérations relatives, la minorité des signataires sera toujours liée au vœu de la majorité & tenue des obligations qui résulteront des décisions de celle-ci.

Fait & signé a Nevers ce 11^e Décembre 1817.

Philippe Gelin.

Barchoud-Doppé

par M. Sordames

G. Burnat

B. Lane

J. P. Perrenquet

F. Guenod

M. G. Guenod

J. Guenod

M. P. P. P. P.

Ch. Desjardins

J. Desjardins

J. Desjardins

M. Desjardins

Coureur de fausseure

M. Desjardins

J. Desjardins

J. Desjardins

Vincent Lortcher

G. Burnat

M. Desjardins

F. Burnat

G. Goussier

L. Grenier

M. Desjardins

et édite le *Messenger* boiteux depuis 1708, entre au Cercle avec Dumoulin. Doublé d'un graveur remarquable, Vincent Lœrtscher (allié Lasalle) est l'auteur de quantité d'illustrations de l'almanach.

Passons maintenant à trois membres fondateurs appartenant à des familles encore représentées au Cercle. Théodore de Palézieux dit Falconnet est issu d'une lignée qui a donné à la ville nombre de notables, y compris un abbé-président de la Confrérie au XVII^e siècle. Il est homme d'affaires à Naples. Marié à une Anglaise, il habite aussi Londres. Les Palézieux dit Falconnet entreront en force au Cercle dès 1823 – année où l'un d'eux est syndic – lorsque le Cercle de la Placette fusionnera avec celui du Marché.

Victor de Gautard-Solier est né en 1753 dans une famille de rentiers et propriétaires terriens du Tarn (France), qui deviendra bourgeoise de Vevey en 1874. Il a épousé une veuve Ausset, née Solier, famille éteinte aujourd'hui, originaire de l'Aveyron, devenue bourgeoise de La Tour-de-Peilz, qui a fait fortune dans une entreprise de denrées coloniales dont les Ausset sont actionnaires.

Enfin voici Eric Grand d'Hauteville. Eric Magnus Grand est né en 1786 à Paris où son père est banquier, comme le sont plusieurs membres de cette famille vaudoise, que ce soit à Paris, à Amsterdam ou en Suède. Il porte le prénom de son parrain, le baron de Staël-Holstein, ambassadeur de Suède en France, connu surtout pour être le mari d'une certaine châtelaine de Coppet. Secrétaire de légation à Paris sous l'Empire, puis capitaine fédéral, membre du Grand Conseil vaudois, il est juge au tribunal de district de Vevey quand il entre au Cercle en 1819, huit ans après son mariage avec sa cousine Aimée, héritière du château



*F.-A.-L. Dumoulin
(1753-1834),
autoportrait*

Peint
par
F.-A.-L.
Dumoulin
âge
de 79 ans
à Vevey
1832.

d'Hauteville. Depuis lors, il s'appelle Grand d'Hauteville, nom que porteront tous ses descendants. On se réjouit de les rencontrer encore nombreux au Cercle, restant jeunes à n'importe quel âge.

On le voit, il est ouvert, ce Cercle, fondé «pour l'agrément de tous ses membres. Il ne doit être troublé par aucune altercation, par conséquent les plaisanteries offensantes, toutes disputes sérieuses tant politiques qu'autres, de même que tout propos inconvenant contre les magistrats, les mœurs et la Religion sont sévèrement interdits». (Acte constitutif, chapitre Police.)

Qu'y fait-on alors? On joue au billard – le département de justice et police, à Lausanne, a donné, contre redevance, «permission à tenir un billard» –; on joue aux cartes, aux échecs, aux dames – les seules admises au Cercle –, aux dominos, au tric-trac aussi, à tel point que les joueurs «font fréquemment un bruit fort incommode pour les personnes qui sont auprès de la cheminée». On y lit aussi, en 1818, outre la Feuille d'Avis de Vevey et la Gazette de Lausanne, le Journal de Paris, la Minerva et le Moniteur (la liste s'allongera avec les années). Remarquons à ce propos qu'à l'époque, l'abonnement aux journaux était onéreux; ce n'était pas le moindre attrait d'un cercle de pouvoir les y lire.

Aux membres propriétaires s'ajoutaient les membres honoraires, admis pour trois ans à condition de ne pas être domiciliés à Vevey, et des étrangers, qui fréquentaient le Cercle avec une carte d'abonnement de trois mois. Il y a aussi les «étrangers présentés au Cercle pour un mois». Le registre de ces derniers est plein de noms – parfois illustres – russes, polonais, anglais. Il doit s'agir, notamment, de clients de banquiers, de médecins et d'hôteliers membres du Cercle.

Autre registre, amusant à feuilleter: celui des observations. Il en dit long sur les petits travers veveysans ou simplement humains. Ainsi le Dr Muret se plaint du fait que «le Journal de Genève est en lecture par le même membre du Cercle toute la journée. S'il n'est pas en lecture, il accompagne ledit membre du Cercle dans son sommeil. Heureux s'il n'est pas superposé à deux ou trois autres journaux.»

C'est pourquoi M. Hottinger propose de fixer à une demi-heure le temps pendant lequel «une seule et même personne a le droit de tourner et retourner un seul et même journal entre ses mains.»

Revenant à la charge, le Dr Muret attaque «ce Monsieur qui confond notre Cercle avec sa chambre à coucher. Le tiroir de la table à écrire du Cercle contient des pantoufles, d'autres objets de toilette et des flacons de toilette appartenant à M. H. Notre antichambre est transformée en cabinet de toilette où il se tient presque nu. Il emporte six journaux à la fois sur lesquels il s'assied. Je demande, poursuit-il, à la Commission de faire disparaître cet état de choses, à moins qu'on ne préfère, pour compléter, offrir à ce Monsieur dans notre Cercle une chaise percée.»

On vient au Cercle nombreux et fort tôt apparemment. Un membre habitant pourtant les hauts de La Tour-de-Peilz se plaint du fait qu'il arrive souvent que le Journal de Genève n'est pas encore au Cercle à 8 h. du matin ! Tel autre membre proteste parce que le jeudi 24 mai, à 8 h. 45, le Journal de Genève – toujours lui – du mercredi 23 a déjà disparu. Réplique immédiate du fautif: jeudi 24 mai, à 12 h. 45, le Journal de Genève est de nouveau sur la table. Je propose, dit-il, de louer les services d'un détective qui se dissimulerait dans la cheminée pour attraper le coupable.



C.

LE CONSEIL D'ÉTAT DU CANTON DE VAUD,

Sur la demande du *Cercle du Marché*
tendant à obtenir la permission de continuer son étab^t. de Billard,
dans le bâtiment dont il est propriétaire situé dans la Commune
de *Vevey* Cercle de *Vevey*.

En exécution de la loi du 5^e Juin 1824.

Et vu le préavis donné par la Municipalité de *Vevey*,
le 15^e 9^{bre} 1824. conformément à la susdite loi, art. 31^{er} et 25.

ACCORDE

au *Cercle du Marché*
la permission de continuer son étab^t. de Billard,
dans le bâtiment dont il est propriétaire
situé dans la Commune de *Vevey* Cercle de *Vevey*.

Le prix de cette permission est fixé à _____ qui seront payés
au Receveur du District de _____

Le pétitionnaire se conformera aux Lois et Réglemens de Police faits et à
faire, sous peine d'être privé du bénéfice de la présente patente, laquelle est
accordée pour valoir jusqu'au 30 Septembre 1824.

Donné à Lausanne, le 16^e 9^{bre} 1824.

Le Landammann en charge,
J. Meyer
Le Chancelier,
Henrich



Permis d'établissement
de billard.

Vu et enregistré au Département
des Finances, sous N^o 47.

Reçu le prix de cette Concession,
Le Receveur du District de _____

Le quotidien, au Cercle, ne manquait pas de piment ! Cela fait partie du charme de Vevey, dont l'Encyclopédie vaudoise dit qu'on y cultive au XIX^e siècle l'art de vivre, mais que les vertus ne sont pas négligées et qu'on y trouve une société où vivent dans une bonne osmose les gens d'action et ceux qui ont des moyens et des loisirs.

Puisse-t-il en être encore longtemps ainsi !

André Coigny

VEVEY - CERCLE DU MARCHÉ

Implantation de l'édifice et description des façades

L'immeuble se situe en tête de rangée, au sud de l'îlot constituant le front sud-est de la place du Marché; cette rangée d'habitations, orientée nord-sud, débute, au nord, dès le passage transversal reliant la place du Marché à la rue du Conseil et se termine, au sud, à la hauteur de la rue du Lac. L'îlot forme comme un dédoublement du front de la vieille ville et empiète sur la place du Marché, au-delà des anciens fossés, sur le terrain de la place elle-même. L'édifice présente trois façades dégagées: à l'ouest il donne sur la place du Marché, au sud sur la rue du Lac et à l'est sur la ruelle des Anciens-Fossés. Son emplacement particulier contribue à fermer, avec élégance, d'une part, la place du Marché et à délimiter, d'autre part, un espace, sorte de petite place formée par l'élargissement de la rue du Lac; ainsi l'édifice offre-t-il toujours, au regard du passant de la rue, la perspective agréable et harmonieuse de ses façades, unies deux à deux.

Le bâtiment, comprenant deux niveaux sur rez-de-chaussée, est surmonté d'une toiture en croupe dont les extrémités sont relevées par des coyaux; l'avant-toit, peu saillant, forme comme une corniche couronnant les trois façades. La subdivision horizontale s'effectue de manière hiérarchique, de l'étage le plus élevé, au rez-de-chaussée, à celui moindre du second étage.

La façade occidentale, d'apparat, orientée sur la place du Marché, est composée de sept axes verticaux organisés selon un rythme deux-trois-deux, encadrés de deux chaînes d'angles rectilignes à refends. Les trois

axes centraux, accentués par les trois portes-fenêtres du premier étage, forment comme un avant-corps central, souligné encore par la présence d'un balcon au premier étage. Aucun bandeau ou cordon ne divise horizontalement la façade, les lignes horizontales étant marquées par les importantes tablettes à consoles des premier et second étages ainsi que par les linteaux formant entablement et surmontés d'une corniche-larmier au premier étage.

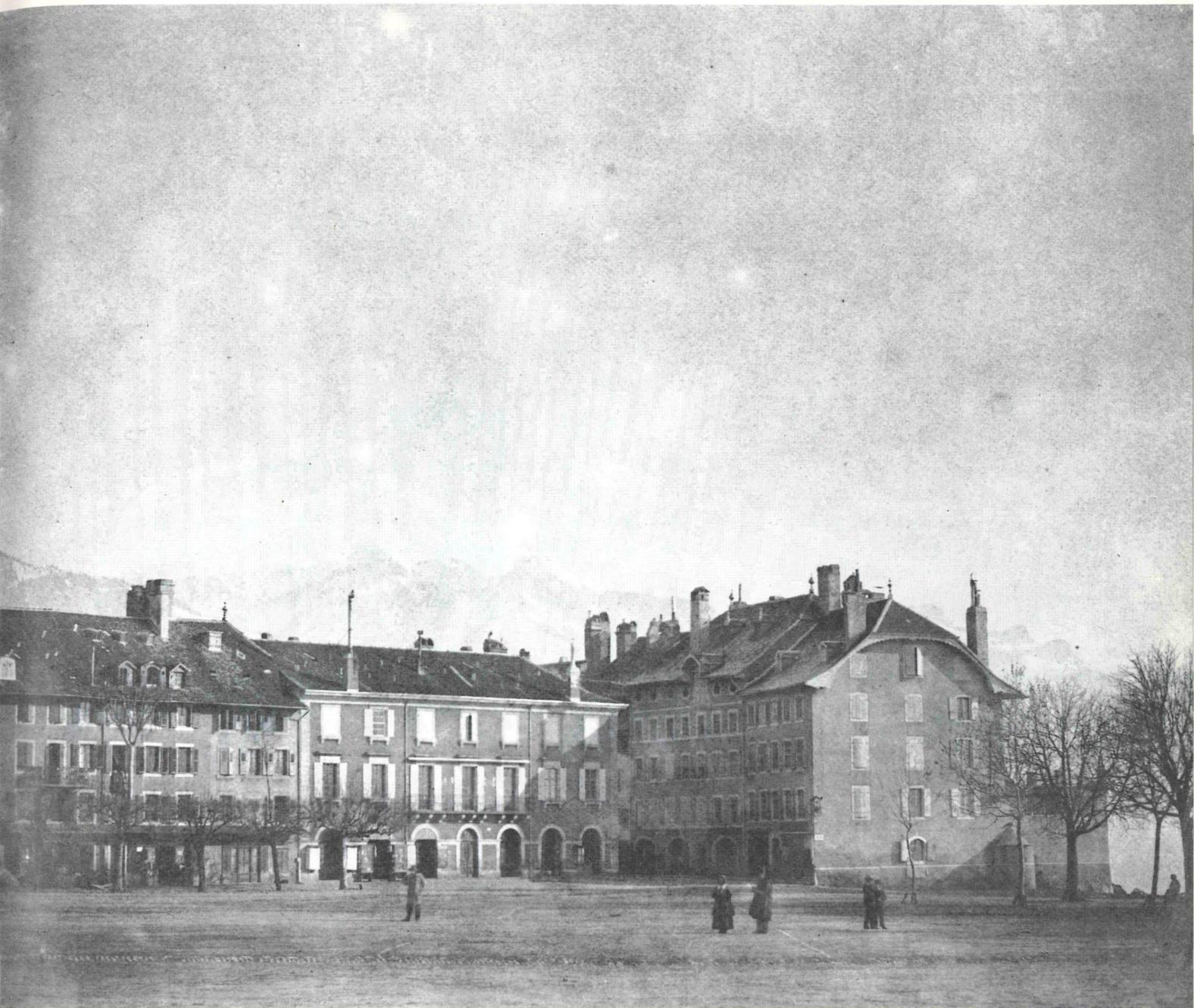
La façade méridionale, subdivisée par trois axes verticaux, utilise le même langage ornemental que la façade occidentale; étage noble ajouré d'amples fenêtres à linteau formant entablement, surmontées d'une corniche-larmier et second étage à percements de dimensions plus réduites.

La troisième façade, septentrionale, orientée sur la ruelle des Anciens-Fossés, utilise un vocabulaire architectural moins évolué que les deux autres, les percements étant soulignés par de simples chambranles dépourvus de modénature; l'ordonnance et le rythme des axes constitués par les percements, moins rigoureux, pourraient s'expliquer par des ajouts dus à des transformations récentes. L'accès aux étages supérieurs, premier et second étages, se fait par l'entrée arrière du bâtiment, au moyen d'une porte pratiquée dans la façade septentrionale.

Etude historique fondée sur les données cadastrales

Les anciennes halles, 1693 - 1766

Le bâtiment occupe une parcelle de forme rectangulaire dont le tracé, semblable aux dispositions actuelles, apparaît déjà sur le plan levé à



Le Cercle vers 1850, calotype de Jean Walther

vue de 1693¹. Le bâtiment, alors isolé de toutes constructions, correspond aux anciennes halles.

Le plan géométral de 1763-66², plus précis dans les détails et limites des édifices et des parcelles, indique un tracé semblable à celui du XVII^e siècle mais le volume primitif s'est agrandi, au sud et à l'est, d'un auvent ou couvert de marché; le bâtiment n'est plus isolé mais termine, du côté méridional, une rangée d'immeubles en contiguïté. Une aquarelle de Brandoin, datant du XVIII^e siècle³, illustre en élévation une situation identique à celle visible sur les plans des XVII^e et XVIII^e siècles.

La construction en 1818

Sur le plan cadastral de 1849, le bâtiment apparaît dans ses dimensions actuelles; sa construction intervient donc antérieurement à cette date. Un bref survol des documents archivistiques conservés par le Cercle du Marché fait apparaître le nom de l'architecte et la date de construction du bâtiment. La parcelle, mise en vente par la ville, est achetée en 1817 par le Cercle du Marché, nouvellement constitué.

Après démolition du bâtiment des anciennes halles, les projets, plans et élévations, fournis par l'architecte lausannois Alexandre Perregaux concourent avec ceux élaborés par l'architecte veveysan Jean Gunthert⁴.

¹ ACV, Gb 348/a/2, fol 21 et 22. *Plan de tout le territoire et district de Vevey tiré pour la rénovation des fiefs de LL. EE.*

² ACV, Gb 348/c/1, fol 5 et 6. *Plans réguliers, géométriques et spécifiques de la ville et du territoire de Vevey, levés en sol et non en surface par patente du 27 mai 1763-66, signés Victor Secrétan.*

³ Michel Brandoin. (*Vevey 1733-1790*).

⁴ Jean Gunthert (1789 - 1867) fils de Jean-Paul, Maître-maçon. Famille originaire de Baden-Durlach, bourgeoise de Vevey en 1791, dont de nombreux membres ont fait carrière dans la construction architecturale à Vevey.



Le Cercle après sa rénovation en 1995

Le 20 février 1818, le Cercle adopte le projet de Gunthert sous réserve d'une liste très précise de modifications à exécuter sur le décor et la composition des façades.

Les projets de transformation des anciennes halles semblent appartenir à un projet urbanistique plus ample, englobant, et cela demeure pour l'instant une hypothèse, la création ainsi que l'aménagement de l'espace sur lequel prend place la très belle fontaine néoclassique des marbriers Doret offerte à la ville par Vincent Perdonnet; cette dernière porte une inscription gravée intéressante et le millésime de 1817. La démolition de la tour-porte du Sauveur devait probablement participer à l'agrandissement et à l'aménagement de cette place.

Les transformations récentes

L'intervention de 1905, vraisemblablement la première modification importante qu'ait subi le bâtiment depuis sa création en 1818, touche particulièrement le rez-de-chaussée, comme en témoignent les projets conservés⁵. Les percements du rez-de-chaussée, alors alignés selon les axes déterminés par les fenêtres des étages, sont remplacés par de grandes baies vitrées. Le déplacement de l'entrée principale sur la façade orientale et la modification de l'accès aux étages remontent à ces transformations.

La construction de la marquise d'angle se rattache à la grande campagne de transformations de 1905. L'aménagement des appartements du second étage, ainsi que la modification du système de chauffage, citerne et chaudière, datent de 1963.

⁵ Archives du Service de l'Urbanisme de la ville de Vevey, aimablement mises à disposition par Mme R.-L. Hitz.

Trois autres campagnes transformatives interviennent en 1980, 1982, et 1994/95; cette dernière voit la disparition d'une autre grande marquise située sur la façade méridionale.

Pour conclure et résumer

Cet édifice illustre par sa qualité architecturale et son emplacement urbanistique la grande architecture veveysanne du début du XIX^e siècle. Son aménagement intérieur, bien conservé relativement aux combles et au premier étage, devrait être contemporain de la construction. Dans un contexte plus large, cette construction s'intègre dans un programme urbain plus vaste auquel il faudrait associer la création de la petite place, située à l'est, et son aménagement, la belle fontaine à obélisque.

Quelques sondages archivistiques ont heureusement laissé apparaître le nom de l'architecte, Jean Gunthert, Veveysan, dont il est intéressant de relever que les projets furent comparés à ceux du grand architecte lausannois A. Perregaux. Jean Gunthert, dont l'étude et l'œuvre sont en cours, est mentionné pour les projets de transformations de l'église du Cloître, à Aigle en 1734-35, et est mis, cette fois, en concurrence avec Philippe Franel⁶, autre architecte veveysan, son contemporain. Jean Gunthert fils est encore mentionné en 1820-22 à l'église de Massongex pour laquelle il a fourni les plans de construction⁷ et en 1853 à Monthey, pour une expertise de défauts de maçonnerie⁸.

Luigi Napi

⁶ *Philippe Franel (1796 - 1867)*

⁷ *May Rivier, L'église paroissiale de Monthey et la cure, Guide des monuments suisses SHAS Série 57 - N° 570, IRL, Lausanne, 1994, p. 22.*

⁸ *May Rivier, L'église paroissiale de Monthey et la cure, op. cit., p. 8.*

LISTE DES MEMBRES PROPRIÉTAIRES 1818-1995

MEMBRES FONDATEURS

- | | | | |
|------|----------------------------------|------|------------------------------|
| 1818 | AUSSET JACQUES | 1818 | GAUDARD-CROUSAZ LOUIS |
| | BURNAT GABRIEL | | GENTON PHILIPPE |
| | BURNAT HENRI | | GENTON PAUL FRANÇOIS |
| | BAUP SAMUEL | | GILLIÉRON HENRI |
| | BERDEZ PIERRE-LOUIS | | GRENIER-FALCONNET PHILIPPE |
| | BÉRENGIER JEAN-LOUIS | | GRENIER-NICOD LOUIS |
| | BLANC ALEXANDRE | | GRENIER FRANÇOIS |
| | BLANCHENAY-PENEL ANTOINE | | GOUGGINSPERG RODOLPHE |
| | BURDET PIERRE | | HETTICH-BRÉLAZ GEORGES |
| | COUVREU-DE BLONAY JEAN-LOUIS | | JOHANNOT THÉODORE |
| | COUVREU-HUNZIKER DANIEL-EMMANUEL | | JOHANNOT-CHAPPUIS JEAN-LOUIS |
| | COUVREU-DE SAUSSURE JEAN-JACOB | | FRÉDÉRIC |
| | COURLET JEAN-LOUIS | | LOERTSCHER VINCENT |
| | CONVERS FRANÇOIS | | MAYOR JEAN-LOUIS |
| | CHAPPUIS JEAN-LOUIS | | MESTREZAT JUSTIN |
| | CHAVANNES ETIENNE | | MESTREZAT EMMANUEL |
| | CURCHOD JEAN-GABRIEL | | MOREL-NICOD MARC |
| | CURCHOD-DAPPLER FRANÇOIS | | MONNERAT FRANÇOIS |
| | CUENOD-FEER VICTOR | | MOREILLON HENRI |
| | CUENOD-DE JOFFREY MARC | | NATTHEY ELIE |
| | de LOM DAVID | | NICATI GEORGES |
| | de MONTET JEAN | | NICOD JEAN GABRIEL |
| | de MONTET FRANÇOIS | | PASCHOU-ROSSET FRANÇOIS |
| | de GAUTARD-SOLIER VICTOR | | PERDONNET VINCENT |
| | de JOFFREY CHARLES | | PERRET-LASSALLE ABRAM-DANIEL |
| | DIETRICH FRANÇOIS | | PELLIS LOUIS |
| | DIETRICH ULRICH | | PRADEZ LOUIS |
| | DUBOCHET VINCENT | | QUINCLET JACQUES |
| | DUBOCHET-VILLARD JEAN | | QUINCLET JAMES |
| | DUBOSSON LOUIS | | ROULET JACQUES-BENJAMIN |
| | DUBOIS JEAN-ETIENNE | | REBOUL ADRIEN |
| | DUFOUR SPENCER | | SCHAERER JACOB |
| | DUMOULIN LOUIS | | SPENGLER LOUIS |
| | DUPONT LOUIS | | VAN BRIENEN JACOB |
| | FAYOD CHARLES | | WALTHER PHILIPPE |
| | FALCONNET THÉODORE | | ZIEGLER-DUPONT AUGUSTE |

| | | | |
|------|------------------------------------|------|--|
| 1819 | NICOLLIER JEAN ETIENNE | 1824 | NICATI CONSTANT |
| 1819 | GRAND D'HAUTEVILLE ERIC | 1824 | GAUDARD-COUVREU LOUIS |
| 1819 | BYSE SAMUEL | 1824 | DUBOCHET EMMANUEL |
| 1819 | WEBER JAUQUES | 1824 | VERREY BENJAMIN |
| 1819 | NICOD GABRIEL FRANÇOIS | 1824 | AUSSET JEAN-LOUIS |
| 1819 | NICOD-DE LOM JEAN SAMUEL | 1824 | de WATTEVILLE-BLANKENBOURG JEAN-GABRIEL |
| 1819 | BONZON DAVID | 1824 | DAVALL EDMOND |
| 1819 | PERRET JULES | 1824 | COUVREU-MICHELI JACQUES EDOUARD |
| 1819 | PERRET-AUSSET JEAN | 1824 | DUTOIT CHARLES VICTOR |
| 1819 | LEVIEUX RODOLPHE | 1824 | BLANCHET ALBERT |
| 1820 | ESPÉRANDIEU FRÉDÉRIC | 1824 | KRAFFT-SECRETAN CHARLES |
| 1820 | AUSSET BENJAMIN | 1825 | MONOD EUGÈNE |
| 1820 | de MONTET HENRI | 1825 | BLANCHET LOUIS |
| 1821 | BONZON CHARLES | 1826 | LOUDE FRANÇOIS |
| 1821 | ROSSIER JACQUES BENJAMIN | 1826 | BOUGLEUX MACLOIRE |
| 1821 | GUISAN-VAN BRIENEN FRANÇOIS-LOUIS | 1826 | de GAUTARD VICTOR |
| 1821 | COUVREU FRÉDÉRIC | 1826 | DUPRAZ FRANÇOIS |
| 1822 | NICOLLIER-MONS LOUIS | 1826 | GRENIER LOUIS, FILS |
| 1823 | BAUP HENRI | 1826 | MICHAUD-BAER HENRI |
| 1823 | BLANCHENAY LOUIS | 1826 | BLANCHET-COULIN PIERRE LOUIS MARC |
| 1823 | CUENOD-CHARRIÈRE AIMÉ-SAMUEL-ABRAM | 1826 | PASCHOUD-GUEX FRANÇOIS |
| 1823 | GUILLAUME SAMUEL | 1826 | LASSALLE ISAAC |
| 1823 | MONNEY FRANÇOIS-LOUIS | 1827 | BÉRAUD MARC |
| 1823 | COLLET AMÉDÉE | 1827 | BRIATTE FRANÇOIS |
| 1823 | HUGONIN FRANÇOIS | 1827 | BURNAT AUGUSTE |
| 1823 | AUSSET-CUENOD JEAN | 1827 | COUVREU HENRI |
| 1823 | FALCONNET-FALCONNET ABRAM-FRANÇOIS | 1828 | CUENOD-DE BONS ALPHONSE |
| 1823 | de MELLET FRANÇOIS | 1828 | DIETRICH-BONZON JEAN-FRANÇOIS |
| 1823 | FALCONNET-TALLICHET BÉAT | 1828 | DUMAINE LOUIS |
| 1823 | FALCONNET ABRAM SAMUEL | 1828 | RIVAZ VICTOR FRANÇOIS |
| 1823 | DUTOIT FRANÇOIS MARC | 1829 | GRENIER-CURCHOD ADOLPHE |
| 1823 | FALCONNET-AFFLECK PIERRE-AIMÉ | 1829 | PASCHOUD CÉSAR |
| 1823 | BURNIER FRANÇOIS | 1829 | DUBOIS CHARLES |
| 1823 | PERRET-VEILLON FRANÇOIS | 1829 | BÉRENGIER AUGUSTE |
| 1823 | ROBERT-CARRARD FLORIAN | | |

| | | | |
|------|---------------------------------|------|-------------------------|
| 1829 | CURCHOD CHARLES | 1844 | GOUGGINSPERG GABRIEL |
| 1829 | de BOCK CHARLES | 1844 | GOUGGINSPERG MARC |
| 1829 | DUTOIT-LEVADE JEAN LOUIS ALBERT | 1844 | MERCIER PIERRE |
| 1830 | MATTY GOTTLIEB | 1844 | NUTGES JEAN |
| 1831 | MURET-TALLICHET JULES | 1844 | QUINCLET JAMES |
| 1831 | NICATI FRÉDÉRIC | 1844 | FALCONNET EUGÈNE |
| 1831 | ESPÉRANDIEU GUSTAVE | 1844 | MERCIER-NICOD JEAN |
| 1831 | HUGONIN ALOYS | 1844 | de MONTET-FELS EMMANUEL |
| 1831 | MAYOR-MONTRICHER LOUIS | | HENRI LOUIS |
| 1831 | VERREY CHARLES | 1845 | de LOM FRANÇOIS |
| 1832 | CUENOD-CHURCHILL AIMÉ | 1845 | CARRARD-DICKSON JOSEPH |
| 1832 | NICOD JEAN | 1845 | GUEx FRANÇOIS |
| 1833 | de MELLET EUGÈNE | 1845 | de MONTET CHARLES |
| 1834 | BLANCHENAY-BRIDEL LOUIS | 1845 | ROBERT FLORIAN |
| 1834 | PERRET FRANÇOIS | 1845 | NICOD HENRI |
| 1834 | de BLONAY FRÉDÉRIC | 1847 | HOTTINGER HENRI |
| 1835 | BLANCHET RODOLPHE | 1847 | CURCHOD HENRI |
| 1836 | BURNAT EUGÈNE | 1847 | VEILLARD DAVID |
| 1837 | MONNET GABRIEL | 1847 | VEILLARD ALFRED |
| 1837 | LARGUIER SAMUEL | 1847 | COUVREU EDOUARD |
| 1837 | CUENOD JULES | 1849 | GRENIER JULES |
| 1838 | CUENOD HENRI | 1851 | MONNERAT JULES |
| 1839 | FALCONNET DOLBEN | 1851 | NICOLLIER HENRI |
| 1840 | GENTON RODOLPHE | 1851 | NICOLLIER LOUIS |
| 1841 | FALCONNET JEAN | 1851 | WEBER MARC |
| 1842 | GENTON FRANÇOIS | 1852 | KESER-DORET SAMUEL |
| 1842 | GRAND D'HAUTEVILLE GONZALVE | 1852 | DORET DAVID |
| 1842 | GRAND-DE CERJAT LÉONCE | 1852 | MONNET GUSTAVE |
| 1842 | BLANC AUGUSTE | 1853 | DAVALL ALBERT |
| 1842 | JOHANNOT LOUIS | 1853 | GILLIÉRON HENRI |
| 1842 | WALTHER DAVID | 1854 | de MONTET MARC |
| 1842 | MARINDIN HENRI | 1854 | COLLOMB GUSTAVE |
| 1842 | WURSTEMBERGER LOUIS | 1855 | CARRARD EDOUARD |
| 1843 | de JOFFREY ARMAND | 1855 | BONZON EUGÈNE |
| 1843 | de MONTET ANTOINE | 1855 | GUISAN CHARLES |

1856 MICHAUD HENRI
1857 de GAUTARD EMILE
1858 MACKENZIE ARUNDEL
1858 de VEH GUSTAVE
1858 BÉRAUD LOUIS
1859 CERESOLE PAUL
1859 MURET EDOUARD
1861 BURNIER HENRI
1861 DAVALL EMILE
1862 COUVREU ALOYS
1862 SCHOTT FRÉDÉRIC
1863 BURNAT ERNEST
1863 CHAVANNES PAUL
1863 GUX JULES
1863 MOREL EUGÈNE
1864 DOR LOUIS
1864 DOR EDOUARD
1864 DOR HENRI
1865 FERDERER JEAN-CHARLES
1865 DAVALL ALFRED
1865 MOREL CHARLES
1866 CUENOD ALBERT
1866 PERRET CHARLES
1867 CUENOD WILLIAM
1868 MURET ARNOLD
1868 de BLONAY ALBERT
1869 GLAS GEORGE
1869 de HALLER ALBERT
1869 GRAND D'HAUTEVILLE HENRI
1869 CURCHOD HENRI
1870 CERESOLE AUGUSTE
1870 GENTON PHILIPPE
1871 THIERRY-MIEG EMILE
1872 MONNERAT AUGUSTE
1872 SCHWEISGUTH ERNEST

1872 NICOD ULRICH
1872 HARTMANN JULES
1873 BURNAT EMILE
1873 MARINDIN EDOUARD
1873 de VALLIÈRE HERMANN
1873 de BLONAY GUSTAVE
1873 REICHENBART EDOUARD
1874 de MONTET ALBERT
1875 BAER EDOUARD
1875 FEDER ERNEST
1876 de MURALT LOUIS
1877 de PALÉZIEUX CHARLES
1878 de PALÉZIEUX GÉRARD
1879 de PALÉZIEUX EDMOND
1879 de PALÉZIEUX MAURICE
1880 GILLIÉRON ALFRED
1880 COUVREU FRÉDÉRIC
1880 NICOLLIER RODOLPHE
1880 PERRET AUGUSTE
1881 de THIELAN HUGO
1881 DU PASQUIER HENRI
1881 CUENOD FRÉDÉRIC
1882 CUENOD VICTOR
1883 MARTIN HENRY
1883 COUVREU EUGÈNE
1884 de BLONAY ETIENNE
1884 QUINCLET JAMES
1885 de ROULET THÉOPHILE
1886 BLANC ALEXANDRE
1888 KESER SAMUEL
1888 MONNERAT FRANÇOIS
1888 TURIN JULES
1888 CHAUDET VICTOR
1888 REYMOND ALFRED
1888 BARON JULES

| | | | |
|------|----------------------------------|------|----------------------------|
| 1889 | RILLIET-PEREY GUILLAUME THÉODORE | 1933 | MARTIN ANDRÉ |
| 1889 | GUISAN FRANCIS | 1936 | de GAUTARD VICTOR |
| 1889 | BARON LOUIS | 1940 | COUVREU PIERRE-EMMANUEL |
| 1889 | HOTTINGER THÉODORE | 1945 | GRAND D'HAUTEVILLE WILFRED |
| 1890 | COUVREU MAURICE | 1946 | CUENOD HUGUES |
| 1890 | BAER JEAN | 1947 | de PALÉZIEUX JULES |
| 1890 | BAER WILLIAM | 1949 | GRAND D'HAUTEVILLE ERIC |
| 1891 | NICATI PAUL | 1950 | CUENOD ALBERT |
| 1892 | NICOLLIER EMMANUEL | 1953 | MARTIN PIERRE |
| 1892 | MATTY EDOUARD | 1954 | BURNAT ALAIN |
| 1894 | BURNAT GUSTAVE | 1954 | de BLONAY RICHARD |
| 1894 | RIGOT AMÉDÉE | 1955 | de PALÉZIEUX ERNEST |
| 1898 | COUVREU HENRI | 1961 | COUVREU YVES |
| 1899 | DAVALL EDMOND | 1961 | COUVREU ALAIN |
| 1899 | CUENOD FRANK | 1961 | REYMOND MAX |
| 1903 | BURNAT JEAN | 1961 | MARGOT ROBERT |
| 1904 | GRAND D'HAUTEVILLE CHARLES | 1961 | ROSSIER MICHEL |
| 1905 | de SCHOULEPNIKOW NICOLAS | 1961 | REYMOND JACQUES |
| 1905 | BURNAT ADOLPHE | 1961 | CHAVANNES HENRY-E. |
| 1910 | CUENOD JULES | 1961 | STRITTMATTER AUGUSTE |
| 1911 | GRAND D'HAUTEVILLE WILLIAM | 1961 | RINSOZ JEAN-LOUIS |
| 1911 | GRAND D'HAUTEVILLE FRÉDÉRIC | 1961 | COIGNY ANDRÉ |
| 1911 | de GAUTARD RENÉ | 1961 | DÉCOMBAZ MARIUS |
| 1914 | CUENOD ALOYS | 1961 | NICOLLIER GEORGES |
| 1915 | de PALÉZIEUX ANDRÉ | 1961 | PFEIFFER BERNARD |
| 1917 | COUVREU EDOUARD | 1961 | HOSNER CLAUDE |
| 1925 | de MURALT BERNARD | 1961 | de MULINEN EGBERT |
| 1925 | GRAND D'HAUTEVILLE PAUL | 1961 | BURNAT MICHEL |
| 1926 | de MONTET JEAN | 1961 | COIGNY JEAN |
| 1928 | de PALÉZIEUX CHARLES | 1962 | PINÖSCH HANS |
| 1928 | CUENOD VICTOR ETIENNE | 1962 | GÉTAZ ROBERT |
| 1930 | AUDEOUD SYLVAIN | 1962 | LOUDE ALFRED |
| 1930 | d'ANDIRAN FRÉDÉRIC | 1963 | REYMOND DOMINIQUE |
| 1933 | ORMOND JEAN-LOUIS | 1964 | CHAVANNES FRANÇOIS |
| 1933 | CUENOD BERNARD | 1964 | CHAVANNES HUGUES |

1968 de GAUTARD RENÉ
 1968 COUVREU RAYMOND
 1968 SIORDET FRÉDÉRIC
 1968 CHAUDET PAUL
 1968 HOFMANN PIERRE
 1968 COUVREU FRÉDÉRIC
 1968 GREPPIN RENÉ
 1968 CONVERSET DIDIER
 1969 PFEIFFER GEORGES
 1970 de BLONAY ANDRÉ
 1971 COIGNY PIERRE
 1971 de PALÉZIEUX ETIENNE
 1972 BERTHOD VICTOR-L.
 1972 SCHAFFER GUY
 1972 PFEIFFER JEAN-FRANÇOIS
 1972 DÉNÉRÉAZ MAURICE
 1973 REYMOND CHRISTOPHE
 1973 STRITTMATTER FRÉDÉRIC
 1973 d'ANDIRAN JEAN-PIERRE
 1973 JEANRICHARD FERDINAND
 1974 STRITTMATTER PHILIPPE
 1974 de GAUTARD JEAN
 1975 PINÖSCH JON A.
 1976 HOFMANN DAVID
 1976 LOUDE JEAN-FRANÇOIS
 1977 SCHWAB-COURVOISIER ALBERT
 1977 BAUER CHARLES
 1978 CHAUDET MARC-HENRI
 1978 de MULINEN FRÉDÉRIC
 1978 MONTET JEAN E.
 1978 BLATTER BERNARD
 1978 RIVIER ALAIN
 1979 REYMOND CHRISTIAN
 1979 POINTET PIERRE JEAN
 1979 RIVOLLET JOSEPH
 1979 CHAVANNES BERNARD
 1980 BUOB ROMANO
 1980 MAGRO PAUL
 1980 MARGOT MAURICE
 1980 MARGOT PHILIPPE
 1981 ROSSIER EDMOND
 1981 ROSSIER JACQUES-ETIENNE
 1981 COUVREU DIDIER
 1981 COUVREU JEAN
 1981 PINÖSCH DOMENIC
 1981 RIVIER ETIENNE
 1982 de BLONAY PIERRE
 1982 MENTHONNEX JEAN
 1982 GRAND D'HAUTEVILLE PHILIPPE
 1982 de PALÉZIEUX EDMOND
 1982 THIÉBAUD MARCEL
 1982 SULLIGER DENIS
 1983 COUVREU PIERRE-ALAIN
 1983 COUVREU OLIVIER
 1983 KOUTAISSOFF ALEXANDRE
 1984 CHATELAIN ANDRÉ
 1984 CUENOD FERNAND
 1984 REYMOND CLAUDE
 1984 de RIBAUPIERRE CLAUDE
 1984 RUMPF JEAN-DANIEL
 1984 de WEISSE GODEFROY
 1985 ROSSIER JACQUES
 1985 NICOLLIER JEAN
 1986 HOSNER MICHEL
 1986 HOSNER MARC
 1986 DÉCOMBAZ MARC
 1986 MASPOLI MICHEL
 1986 MÉAN JACQUES
 1986 PERRIER MICHEL
 1986 RODEL JACQUES

1987 THÉLIN PHILIPPE
1987 de MONTET NICOLAS
1987 IMHOF ANTON
1988 STOLL UELI
1989 MABILLARD ROGER
1989 GRAND D'HAUTEVILLE JACQUES
1989 de WEISSE ANDRÉ
1990 de RHAM CASIMIR
1990 CHAVANNES HENRY
1990 FRIEDRICH JEAN ED.
1993 COIGNY DIDIER
1994 BERCHER HENRY

1994 FIRINO-MARTELL EDOUARD
1994 DORIEL NASSER
1994 CURCHOD ALBERT
1994 TOBLER MICHEL
1994 VALAZZA EDMOND
1995 DANIEL BERNARD
1995 GRAND D'HAUTEVILLE ERIC
1995 GRAND D'HAUTEVILLE MARC
1995 de MURALT PIERRE B.
1995 DUVANEL JEAN-JACQUES
1995 GOUJON MICHEL
1995 SKEFERIS DIMITRI

ICONOGRAPHIE

PAGE

- 9 *Permission donnée par le Conseil d'Etat du Canton de Vaud, d'établir un Cercle sous la désignation de Cercle du Marché, Lausanne, 1^{er} février 1819.* (Archives du Cercle)
- 13 *La place du Marché vers 1830, avec son arbre de la liberté. Reproduction partielle d'une lithographie signée F. B. (Bercher?).*
- 21 *Le bas de la place du Marché à la fin du XVIII^e siècle, avec les anciennes halles (utilisées aussi par les douanes et péages) démolies en 1817 pour permettre la construction du bâtiment du Cercle. Aquarelle de Michel Brandoin, peintre de paysages et de genre (aquarelle, gouache), et dessinateur de monuments (fontaines, entre autres). D'origine française, il est né à Vevey en 1733, mort en cette ville en 1790, alors qu'il venait d'en recevoir la bourgeoisie. Il fit des séjours en Hollande, France, Italie et Angleterre, d'où son surnom Brandoin dit l'Anglais.*
(Propriété de Mme Catalina Reymond, fille de feu Max Reymond, architecte, membre du Cercle)
- 25 *Portrait de Daniel-Emmanuel Couvreur (1756-1831), premier président de la Municipalité de Vevey en 1798, membre du premier Petit Conseil Vaudois en 1803.*
(Propriété de M. Frédéric Couvreur)
- 29-31 *Acte de fondation du Cercle avec les signatures des membres fondateurs. (décembre 1817)*
(Archives du Cercle)
- 32 *François-Aimé-Louis Dumoulin (Vevey 1753-1834). Autoportrait «peint à l'âge de 79 ans».*
(Cliché obligeamment fourni par le Musée du Vieux-Vevey)
- 35 *Le Conseil d'Etat vaudois accorde au Cercle la permission de «continuer son établissement de billard» pour cinq ans, Lausanne 1824.* (Archives du Cercle)
- 39 *Le Cercle vers 1850, tel que l'a conçu l'architecte Jean Gunthert en 1818, avec ses boutiques en arcades, son entrée donnant sur la place et son balcon plus long.*
Calotype de Jean Walther (1806-1866), pionnier de la photographie à Vevey. (Musée du Vieux-Vevey)
- 41 *Le Cercle après sa rénovation en 1995, avec sa marquise angulaire posée en 1905.*
(Photo Ed. Curchod)

Cette plaquette est éditée par le Cercle du Marché à Vevey.

*Composée en Baskerville, corps 12,
elle a été achevée d'imprimer le 15 avril 1996
sur les presses de Gerber & Daengeli SA,
imprimeurs à Vevey.*

*Cette édition comprend 500 exemplaires,
soit:*

*88 exemplaires numérotés,
attribués aux membres actuels du Cercle du Marché
selon l'ordre d'ancienneté de leur appartenance,
et 412 exemplaires ordinaires.*